

# Code de Conduite Fournisseurs

---



## **Périmètre**

Chez ARLANXEO (“ARLANXEO”), notre propre conduite est aussi important que les résultats obtenus. Le Code de Conduite Fournisseurs d'ARLANXEO (le “Code Fournisseurs”) décrit nos attentes des pratiques de travail de nos prestataires, fournisseurs et contractuels (“Fournisseurs”). Conformément à toutes nos politiques et procédures, y inclus notre Code de Conduite pour Employés, nous nous attendons à ce que les Fournisseurs adhèrent au Code Fournisseurs. Les Fournisseurs doivent assister ARLANXEO à faire respecter le Code Fournisseurs en communiquant ses principes et exigences avec leurs employés et partenaires commerciaux.

## **Compliance with Laws and Business Ethics**

Les Fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables régissant la livraison des produits et services fournis. Les Fournisseurs doivent s'engager à suivre les normes les plus élevées de conduite éthique lorsqu'ils traitent avec ARLANXEO et ses employés, ainsi qu'avec les autres Fournisseurs et les clients. Les Fournisseurs doivent mener toutes leurs activités de façon professionnelle. Les Fournisseurs doivent agir de bonne foi par rapport à toute recommandation qu'ils font à ARLANXEO, pour que les décisions ne sont jamais influencées par aucun critère autre que les meilleurs intérêts et les intérêts plus appropriés d'ARLANXEO.

## **Sécurité, Sûreté, Santé et Environnement (SSSE)**

Les Fournisseurs doivent avoir une approche systématique en vue de créer un environnement sain, sûr, sécuritaire et durable (“SSSE”), conçu pour assurer la conformité avec l'ensemble des lois et règlements nationales et internationales applicables et pour obtenir une amélioration continue de la performance.

Les Fournisseurs doivent:

- Mener leurs activités de manière à appuyer l'objectif de nul accidents ni préjudice aux personnes
- Exiger de leur personnel et de leurs partenaires commerciaux de signaler tout incident, blessure, maladie ou condition dangereuse immédiatement et d'arrêter un travail qui pourrait être dangereux, pour que les mesures appropriées puissent être prises
- Etre engagés à protéger l'environnement conformément à l'ensemble des lois des lois et règlements en matière d'environnement
- Faire un usage efficace de l'énergie et des ressources naturelles
- Trouver des moyens de réduire les déchets, les émissions et les rejets de leurs opérations, produits et services
- Prendre des mesures pour assurer la sécurité de leurs personnes et leurs biens, ainsi que le sécurité totale de ceux travaillant au site de travail.

## **La corruption, le Blanchiment d'argent et la Fraude**

La corruption va totalement à l'encontre de la politique d'ARLANXEO, même si le refus de faire un tel paiement mènerait à la perte d'une opportunité commerciale. Les Fournisseurs doivent respecter les lois anticorruption internationales applicables et avoir mis en place des processus et des procédures pour assurer le respect de ces lois de façon proactive.

Les Fournisseurs doivent prévenir le blanchiment d'argent et avoir mis en place des processus et des procédures pour prévenir le blanchiment d'argent de façon proactive, y inclus l'acte de dissimuler les fonds illégaux (notamment ceux étant potentiellement liés au terrorisme ou à des

activités criminelles) ou d'attribuer une légitimité apparente à de tels fonds. Les Fournisseurs doivent maintenir des programmes internes en vue de détecter et de faire face à la possibilité de fraudes ayant lieu dans le cadre de ses opérations.

## **Conflit d'Intérêts**

ARLANXEO attend de ses tierces parties commerciales qu'elles identifient et évitent des situations dans lesquelles un conflit d'intérêts actuel, potentiel, ou perçu peut exister et le déclarer immédiatement à ARLANXEO. Ceci peuvent être des situations dans lesquelles les intérêts d'un tiers / des employés pourrait faire concurrence, avérée ou potentielle, avec les intérêts d'ARLANXEO, qui pourraient d'une part, porter atteinte à la capacité du distributeur d'exécuter ses responsabilités et d'autre part, créer une apparence d'être impropre. En outre, conformément à la politique d'ARLANXEO, les employés d'ARLANXEO sont déconseillés d'accepter des cadeaux et des marques d'hospitalité qui pourraient avoir une influence, avérée ou potentielle, sur la prise de décisions.

## **Pratiques en matière d'emploi**

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités de manière socialement responsable et non discriminatoire et en conformité absolue avec l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de travail et d'emploi.

Les Fournisseurs doivent également respecter les droits humains des travailleurs et les traiter avec dignité et respect, comme entendu par la communauté internationale. Les Fournisseurs ne peuvent pas menacer les travailleurs avec un traitement sévère ou inhumain, ni les y soumettre, y inclus le harcèlement sexuel, la violence sexuelle, la punition corporelle, la contrainte mentale, la contrainte physique, la violence verbale ou des restrictions déraisonnables concernant l'entrée ou la sortie de facilités fournies par la Société. Les Fournisseurs ne peuvent pas pratiquer la traite des êtres humains ni faire usage de quelque forme que ce soit de travail d'esclave, travail de forçat, travail force, travail en servitude, ou travail carcéral. Ceci inclut la transportation, l'hébergement, le recrutement, le transfert, ou la réception de personnes à l'aide de menaces ou le recours à la force, à la contrainte, à l'enlèvement, à la fraude, ou aux paiements à toute personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Tout le travail doit être volontaire, et les travailleurs doivent avoir la liberté de quitter le travail ou de mettre fin à leur emploi moyennant un préavis raisonnable.

Les Fournisseurs ne peuvent pas avoir recours au travail des enfants dans leurs activités, conformément aux normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

Les Fournisseurs doivent aussi fournir lieu de travail qui:

- Est libre de discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, le sexe ou statut civil, ou tout statut qui est une catégorie explicitement protégée, en vertu des lois applicables.
- A des mécanismes efficaces pour permettre les travailleurs de s'exprimer ou de communiquer leurs plaintes sans craindre de représailles.
- Respecte les choix individuels relatifs à l'appartenance à un syndicat ou un conseil d'entreprise dans le cadre de la législation nationale.

## **Propriété Intellectuelle et Confidentialité d'Informations**

ARLANXEO conserve les droits de toutes les propriétés intellectuelles qu'ARLANXEO possède ou crée à quelque moment que ce soit. En contrepartie, nous respectons la propriété intellectuelle de nos Fournisseurs. Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle d'ARLANXEO, ne pas y porter atteinte et protéger les renseignements personnels des clients d'ARLANXEO. En outre, les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de tierces parties, et ne pas y porter atteinte à aucun moment, pendant le temps qu'ils sont Fournisseur chez ARLANXEO.

Le transfert de technologie et de savoir-faire doit être fait de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle et les renseignements personnels des clients.

Les Fournisseurs ne peuvent utiliser les renseignements personnels et la propriété d'ARLANXEO (y inclus les outils, les desseins et les spécifications) que pour l'objectif et la période limités pour lesquels ils sont fournis expressément au Fournisseur et pour aucun autre objectif que ce soit.

Fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour sauvegarder et préserver la confidentialité des renseignements commerciaux de nature exclusive d'ARLANXEO, y inclus la conservation de ceux-ci dans des zones de travail sécurisées, et la non-divulgateion à des tiers, (y inclus les autres clients, les sous-traitants, etc.) sans l'autorisation préalable écrite expresse d'ARLANXEO.

## **Protection de données**

Le Fournisseur traitera les données personnelles qu'il a reçues de la part d'ARLANXEO conformément aux principes et exigences du règlement général sur la protection des données (2016/679/EU) et l'ensemble des autres lois et/ou règlements.

Ceci veut dire que le Fournisseur, s'abstiendra de transférer, modifier ou amender les données reçues de la part d'ARLANXEO, entre autres, ainsi que de les utiliser pour tout autre objectif que celui pour lequel elles ont été communiquées. En plus, le Fournisseur traitera les données personnelles de façon confidentielle, limitera l'accès à uniquement les personnes qui doivent accéder aux données et ne stockera ni conservera les données personnelles plus longtemps que nécessaire.

## **Signalement**

Les Fournisseurs qui ont quelque préoccupation relative à la Conformité que ce soit, sont invités à contacter le hotline d' ARLANXEO à:

[arlanxeo.ethicspoint.com](http://arlanxeo.ethicspoint.com)

Les notifications peuvent être faites de façon anonyme, 24 heures par jour et sept jours par semaine.

## **Contact**

Fournisseurs peuvent contacter le Service de Conformité d'ARLANXEO's à [compliance@arlanxeo.com](mailto:compliance@arlanxeo.com) s'ils ont des questions concernant le Code Fournisseurs.